

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 001/2025**

*Séance du 22 janvier 2025*

**Date de la  
convocation : 17/01/25**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
17/01/2025**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivée à 18h45*), HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : CHOPO Guy.

Procurations : CHOPO Guy à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	9	

**Objet : DETR 2025**

**« Aires de Jeux / Sports » - Demandes de subvention Etat (DETR) et Département**

La commune souhaite investir dans un projet d'aménagement d'aires de Jeux / Sports étant donné l'absence d'équipements sur la commune dont les objectifs sont les suivants :

- *Créer un dynamisme en faveur de la jeunesse riviéroise autour d'espaces et d'équipements d'animations*
- *Rendre attractif et harmonieux l'espace de loisirs d'Aiguelèze en l'équipant d'une aire de jeux / City stade en lien avec les projets en cours (rénovation de la piscine d'Aiguelèze)*
- *Le projet desservira les 0/6 ans, 6/12 ans, et au-delà (aire de fitness – terrain multi-sports, rénovation terrain de tennis)*

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de restructuration de la base de loisirs d'Aiguelèze.

Le programme déposé sera le suivant : « **Aires de Jeux / Sports** ».

Le montant estimatif prévisionnel est le suivant :

- Achat et installation de fournitures : 148 551,00€ HT
- **Soit un total de 148 551 € H.T.**

Le Maire propose de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	148 551.00€		
Etat DETR		59 421,00	40.00
Conseil Départemental du Tarn		44 565,00	30.00
Commune (autofinancement)		44 565,00	30.00
<b>Total</b>	<b>148 551.00 €</b>	<b>148 551.00 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide le coût d'opération pour le projet d'aménagement d'aires de jeux / Sports et le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 et du Département
- Précise que le lieu exact d'implantation sur la zone d'Aiguelèze reste à définir

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

**Adopté à la Majorité.**

*Mme Marie-Christine BERMES vote contre.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.



L'Adjoint au Maire

Jean-Claude MAUREL.

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Claude MAUREL', written over a faint circular stamp.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*